

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL DU SIPHEM DU 10 DECEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 10 décembre à 18h30, le Comité Syndical s'est réuni en session ordinaire dans la Salle de danse à Gironde sur Dropt sous la présidence de Michel FEYRIT, Président.

Date de la convocation : **02 décembre 2024**

Délégués Titulaires en exercice : 40 Délégués Suppléants en exercice : 40 Délégués présents : 23

Délégués Titulaires présents : 19 Délégués Suppléants présents : 4 Délégués votants : .. 23+1

Délégués ayant donné procuration : 1

Mme JAUMAIN a donné procuration à Mr DAKIR.

Délégués titulaires présents : Zakaria DAKIR, Jean-Pierre GASNAULT, Olivier JONET, Florence PAREJA, Colin SHERIFFS, René CARDOIT, Françoise DUPIOL-TACH, Jacques DEJEAN, Eric DUCHAMPS, Yannick DUFFAU, Michel FEYRIT, Sophie LAISNE, Anne-Marie LONGO, François MERVEILLEAU, Cyril ROUILLON, Graziella CHIAPPA, Christian SIMON, Didier TRISCOS, Bernard VINCENTE.

Délégués suppléants présents : Denis ESPAGNET, Robert BOMBARD, François ESTEVEZ, Bernard PLAT.

Délégués votants : Zakaria DAKIR, Jean-Pierre GASNAULT, Olivier JONET, Florence PAREJA, Colin SHERIFFS, René CARDOIT, Françoise DUPIOL-TACH, Jacques DEJEAN, Eric DUCHAMPS, Yannick DUFFAU, Michel FEYRIT, Sophie LAISNE, Anne-Marie LONGO, François MERVEILLEAU, Cyril ROUILLON, Graziella CHIAPPA, Christian SIMON, Didier TRISCOS, Bernard VINCENTE, Denis ESPAGNET, Robert BOMBARD, François ESTEVEZ, Bernard PLAT, Hélène JAUMAIN.

Délégués excusés : Patrice CARBONNIER, Jean-Yves LE BORGES, Lionel SOLANS, Cristèle DUMON, Henrique CHANFRANTE, Didier COURRELONGUE, Michel DESQUEYROUX, Marie-Bernadette DULAU, Jean-Claude PUJOL, Michelle LABROUCHE, Didier LAMBERT, Philippe LAMOTHE, Pascal LOSSE, Lucienne BIES, Laurent BRONDEL, Bernard DAURIAN, Patrick DUFAU, Martine LAGARDERE, Adeline PORTET, Jérémie GAILLARD, Serge POUJARDIEU, Sophie VAULTIER, Victor LIMA, Eric DILLET, Mickael CORTES, Chantal ROCHEREAU, Delphine SALVAGE, Damien SUADEAU.

DÉLIBÉRATION N°2024-021 : Tableau des effectifs 204 : suppression de poste

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statut de la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 34,

Vu le budget du SIPHEM,

Vu le tableau des effectifs existant,

Compte tenu de la promotion interne d'un agent au grade de Rédacteur ;

Il convient de supprimer les emplois correspondants :

- Adjoint administratif principal 1ère classe – filière administrative – catégorie C – temps complet : 1 poste

Après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres, le Conseil Syndical :

DÉCIDE :

- De supprimer un emploi permanent sur le grade d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet à compter du 10 décembre 2024.
- D'adopter le tableau des effectifs ci-après :

Filière	Grade/Emploi	Cat.	Fonctions	Temps de travail	Temps de travail heures	Susceptible de recours				
						contractuelle	pour les recrutements	pour les recrutements	permanents	
Administratif	Attaché	A	Contractuel Directrice	100%		x		x	2019-08	x
Administratif	Rédacteur principal 1ère classe	B	Titulaire Responsable Pôle	100%				x	2020-31	x
Administratif	Rédacteur	B	Titulaire Assistante administrative et technique	100%				x	2024-009	x
Administratif	Adjoint administratif principal 2ème classe	C	Titulaire Chargée RH / Comptabilité	100%				x	2023-012	x
Administratif	Adjoint administratif	C	Titulaire Chargé Accueil / Administratif	80%	28/35			x	2022-025	x
Administratif	Adjoint administratif	C	Contractuel Chargé Accueil / Administratif	100%		x		x	2023-19	x
Administratif	Adjoint administratif	C	Contractuel Chargé Accueil / Administratif	80%	28/35	x			2024-XX	x
Médico-Sociale	Assistante socio-éducatif classe exceptionnelle	A	Titulaire Chargé de mission	100%				x	2022-013	x
Technique	Ingénieur principal	A	Titulaire Responsable Pôle	100%				x	2015/001	x
Technique	Ingénieur	A	Contractuel Responsable Pôle	100%		x		x	2006-015	x
Technique	Technicien	B	Contractuel Chargé de mission	100%		x			2023-19	x
Technique	Technicien	B	Contractuel Chargé de mission	100%		x		x	2023-19	x
Technique	Technicien	B	Contractuel Chargé de mission	100%		x		x	2023-19	x
Technique	Technicien	B	Contractuel Chargé de mission	100%		x		x	2023-19	x
Technique	Technicien	B	Contractuel Chargé de mission	100%		x			2023-19	x
Technique	Technicien	B	Contractuel Chargé de mission	100%		x		x	2023-19	x
Technique	Technicien	B	Contractuel Chargé de mission	100%		x			2023-19	x
Technique	Technicien	B	Contractuel Assistante administrative et technique	100%		x		x	2023-19	x
Technique	Technicien	B	Contractuel Assistante administrative et technique	100%		x		x	2023-19	x

Résultat du vote :

Votants :24 Abstention :0 Pour :24 Contre :0

Le président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré les, jour, mois et année susdits et signé par les membres présents.

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et sa publication.

La secrétaire de séance,

Graziella CHIAPPA.

Le Président,

Michel FEYRIT.

PUBLIÉE LE :